

## FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

**PROCES-VERBAL**  
**de la REUNION du COMITE DIRECTEUR**  
**Nogent, les 4 et 5 octobre 2019**

### **Vendredi 4 octobre 2019 – 14h00/18h00**

1. Approbation du Procès-verbal du comité directeur du 13 juin 2019
2. Haut-niveau :  
Bilan sportif de la saison 2019  
Perspectives 2020  
Règles de sélection : avenants 2020

### **Samedi 5 octobre 2019 – 9h00/16h00**

3. Réglementation sportive 2020
4. Circuit Randon Aviron 2020
5. Election d'un membre de la commission tourisme et loisir sportif
6. Lieu de l'assemblée générale du 21 mars 2020
7. Désignation des organisateurs des éditions 2021 et 2022 du championnat de France d'aviron de mer
8. Point d'information sur les subventions PSF attribuées par l'Agence Nationale du Sport
9. Congrès FISA de Linz
10. Finances
11. Commissions : informations et propositions
12. Affiliations
13. Autres dossiers
14. Questions diverses

## Le Vendredi 4 octobre :

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral
	Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
	François BANTON	Membre du comité directeur
	Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
	Josy BREGAL	Membre du comité directeur
	Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Philippe LOT	Membre du comité directeur
	Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
	Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
	Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
	Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 19 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Pascale BOUTON	Directrice Technique Nationale Adjointe
	Gilles PURIER	Directeur Technique National Adjoint
	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
	Christine GOSSE	Cheffe du secteur senior féminin
	Samuel BARATHAY	Chef du secteur senior masculin
	Charles DELVAL	Chef du secteur para-aviron
	Yannick SCHULTE	Chef du secteur junior
	Hugo MACIEJEWSKI	Responsable MAP
	Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
	Christian BRIGEON	Ligue Nouvelle-Aquitaine
	François FRESLON	Ligue du Centre-Val de Loire
	Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur

Excusés :

	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
	Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
	Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
	Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
	Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
	Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
	Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
	Sylvain HOCHÉ	Président de la Ligue de Martinique
	Valère MOULIN	Président de la Ligue de Guadeloupe
	Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
	Eric SELLIER	Président de la Ligue de Réunion

Ouverture de la séance à quatorze heures sous la présidence de JJ. Mulot.

Le Président salue la présence de P. Bouton (DTN Adjointe), C. Gosse, S. Barathay, C. Delval, Y. Schulte (chefs de secteur), et de H. Maciejewski (responsable de la Mission d'Aide à la Performance).

JJ. Mulot indique que deux clubs français ont été désignés par la FISA pour organiser :

- le championnat d'Europe junior 2023 : CSN Brive
- le championnat du Monde master 2022 : CN Libourne

L'Aviron de Mer de Plougonvelin est candidat à l'organisation du championnat du monde d'aviron de mer en 2022 ou en 2023.

ML. Copie a été retenue en qualité d'arbitre pour officier lors des Jeux Olympiques de Tokyo.

Le Président et le Comité directeur félicitent les sportifs médaillés et finalistes cette année lors des Championnats du monde et de la Coupe de la jeunesse, et en particulier ceux et celles qui ont qualifié les 4 embarcations olympiques : 2XFPL, 2xF, 2xH, 2-H et les 3 embarcations paralympiques : 1xPR1F, 2xPR2Mix et 4+ PR3Mix.

JJ. Mulot fait part des discussions actuelles avec Mizuno qui pourrait devenir prochainement partenaire-équipementier des équipes de France.

## **1. Approbation du procès-verbal du Comité directeur du 13 juin 2019**

JJ. Mulot soumet à l'approbation le procès-verbal du Comité directeur du 13 juin 2019.

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 13 JUIN 2019 EST ADOPTE À L'UNANIMITE (18 votants sur 18 présents).

## **2. Haut-niveau**

### **• Bilan sportif de la saison 2019**

JJ. Mulot indique que, globalement, le bilan sportif de la saison 2019 n'est pas satisfaisant. Il l'est d'autant moins que, et cela a été repris dans la presse, nous n'avons pas eu de médaille en senior dans les disciplines olympiques pour la première fois depuis longtemps. C'est ce qu'on a tendance à voir en premier : en 2018 2 médailles, en 2017 1 médaille, en 2016 2 médailles, en 2015 2 médailles ...

Si on y regarde d'un peu plus près et c'est l'objet de ce point de l'ordre du jour, il y a eu quelques bonnes performances et il y a eu aussi des déceptions.

Le Président propose d'organiser la séance en commençant par le secteur senior, puis le secteur para aviron et enfin le secteur junior.

Il propose pour chacun des secteurs de passer un moment sur le bilan de la saison 2019. L'idée n'est pas de faire un bilan exhaustif, mais surtout d'évoquer les points marquants de la saison avec l'objectif d'échanger notamment avec les chefs de secteur qui sont là pour nous apporter les éclairages nécessaires.

Après ce bilan, seront abordées pour chaque secteur les perspectives pour la saison 2020, la stratégie proposée et les règles de sélection.

JJ. Mulot revient sur le championnat du monde de Linz dans les disciplines olympiques : le bilan est décevant mais les points positifs ne sont pas à négliger :

- le 2xSFPL termine 5<sup>ème</sup> mais n'est pas passé loin de la médaille
- les belles demi-finales du 2-HTC et 2xFTC
- le 2xFTC est 6<sup>ème</sup> en terminant à moins de 2 secondes des médaillées de bronze.

L'absence de médailles est regrettable mais il est à noter que deux bateaux féminins sont présents en finales, ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps.

Le 2xHTC, malgré un résultat en retrait à Linz du fait de la maladie de H. Boucheron, reste l'une de nos bonnes chances de médaille aux Jeux Olympiques de Tokyo.

L'irrégularité des lignes d'eau a pénalisé le 4-HTC qui rate de peu la qualification pour la finale.

4 bateaux sont qualifiés pour Tokyo contre 6 à Rio, sachant que le 4-HPL a disparu et que les quotas sont aujourd'hui plus resserrés à l'exemple du 4-H.

A noter également :

- un bon déroulement du stage terminal après un début de saison assez catastrophique pour de nombreux équipages.
- peu de bateaux, sur le plan international, gagnent les étapes de coupe du monde et deviennent champions du monde par la suite sur la même saison. Beaucoup de bateaux médaillés en coupe du monde se retrouvent loin au championnat du monde et inversement
- deux belles médailles ont été obtenues chez les femmes en U23.

P. Ranvier indique que sur 21 bateaux médaillés chez les hommes en 2018, seules 8 embarcations retrouvent le chemin du podium. Cela illustre le turn-over du haut-niveau.

Seuls les Irlandais en 2xHPL et les Croates en 2-H conservent leur titre en 2019.

Les hiérarchies sont bousculées en permanence sur une saison.

On ne peut se réjouir des résultats obtenus. La capacité de nos équipages à performer lors d'une grande échéance mondiale est perceptible, mais on ne peut s'en contenter car le manque de médailles est à déplorer.

Il est proposé aux membres du Comité directeur de poser leurs questions.

#### **. Secteur hommes :**

- Hommes olympiques :

JJ. Mulot : Pourquoi le début de saison a-t-il été compliqué ?

S. Barathay : début de saison compliqué pour le 2- et le 2x :

- blessure de M. Androdias sur le premier trimestre impactant la suite de sa saison.
- les parcours à Libourne après les championnats bateaux courts à Cazaubon en avril : difficile de dire que cela a impacté négativement sur les premiers parcours de la saison.
- pour le 2- : 3 blessures de T. Onfroy impactant sur sa technique.

Le travail en 2- a été privilégié suite à la blessure de T. Onfroy. Le manque d'entraînement en skiff leur a certainement desservi.

Le doute s'est installé au fil de la saison mais leur force de caractère leur permet de faire des courses remarquables.

Quant aux autres équipages, une sinistrose s'est installée suite aux résultats du 2- et 2x.

Le 4x et le 4- ont cumulé les blessures. Les compositions des équipages ont été constamment modifiées.

JJ. Mulot : comment éviter toutes ces blessures ?

Selon T. Chapelle, les rameurs ne cumulent pas assez d'entraînements et se blessent arrivés en stage car la charge demandée est trop intense.

Il est également à déplorer un manque de préparation physique : gainage, maintien...

V. Busser : les frères Turlan se retrouvent dans le 4x alors qu'ils ont effectué la saison en 2-. Pourquoi ne pas avoir fait appel à des coupleux tel que A. Couturier ?

S. Barathay précise que A. Couturier est un rameur à fort potentiel mais qui doit progresser techniquement.

T. Turlan a été intégré au 4x à Lucerne et a bien assumé son rôle.

G. Turlan, sur les tests de mesures effectués en bateau laboratoire, est le rameur qui pousse le plus fort même si sa technique en couple est perfectible. On ne pouvait se passer de ce potentiel.

V. Busser remarque que M. Marteau et A. Cormerais, malgré une saison en 2-, sont des coupleux et avaient également leur place dans ce bateau.

S. Barathay indique que M. Marteau a également été blessé. Par rapport au choix du remplaçant, F. Solforosi et G. Turlan ont été retenus.

S. Barathay rappelle que l'an passé il avait été demandé de pousser les seniors au plus tard dans la saison, ce qui a été fait cette année.

A. Wache relève 3 problématiques :

- des pointus qui passent en couple,
- un problème d'effectif,
- un problème d'immaturation.

La culture du haut niveau n'est pas présente.

S. Barathay : le secteur subit les objectifs personnels des sportifs.

A. Wache s'interroge sur les problématiques de santé notamment concernant les rameurs de Lyon : pourquoi ne pas imposer une formation athlétique plus poussée ?

S. Barathay précise que sur le pôle de Lyon un préparateur physique intervient depuis 15 jours.

A. Nottelet-Tollard : les sportifs ont-ils conscience du nombre de km à effectuer pour arriver au plus haut niveau ?

S. Barathay rappelle qu'un programme d'entraînement est communiqué à tous les sportifs et que les entraîneurs insistent sur les densités d'entraînement. Actuellement, il manque environ 1 000 km aux sportifs.

A. Wache : le 2XSPL a été modifié : P. Houin/T. Baroukh en 2018 puis P. Houin/ H. Beurey en 2019 ;

Il a constaté lors de la finale des bateaux courts que T. Colard "attaque" P. Houin régulièrement. T. Colard fait preuve d'une technicité et d'un niveau physique impressionnants.

P. Houin est moins bien techniquement.

Ne faut-il pas envisager de construire ce 2x autour de T. Colard ?

Que peut-on faire pour que P. Houin arrête de se dégrader techniquement ?

S. Barathay précise que depuis 2 ans P. Houin se blesse et qu'une dégradation technique s'est immiscée et est entretenue.

L'encadrement reste convaincu que P. Houin/H. Beurey est l'association la meilleure actuellement.

C. Vandenberghe : une vidéo a été filmée à Linz au lendemain de la finale du 2XHPL montrant P. Houin et H. Beurey en confrontation sur un test ergométrique auquel assistait A. Besançon. Quel était le but de ce test où l'on voit P. Houin s'arrêter ?

S. Barathay indique qu'il s'agissait d'un défi entre les deux rameurs non programmé par l'encadrement.

I. Danjou demande si la surexposition médiatique de P. Houin n'a pas impacté sur sa préparation ?

S. Barathay : P. Houin est habitué aux sollicitations. Les journalistes de Canal + n'ont jamais été intrusifs.

A. Wache évoque le groupe pointe composé de 12 rameurs au début.

Concernant la stratégie du 4-, A. Wache pensait que les rameurs seraient mis en concurrence. Or sur la gestion des paires et des piges durant l'hiver, on a l'impression que le 4- était déjà défini.

Il évoque E. Jonville qui se retrouve à la fin dans le 4- mais n'y-a-t-il pas eu une perte de temps pour composer ce bateau ?

Quelle était la véritable stratégie sur la mise en concurrence des sportifs ?

S. Barathay : la stratégie part des premiers parcours en 2- à Libourne. Dans le 4- une paire est incontournable Demey/Brunet et arrive derrière Jonville/Montet.

Les associations qui sont composées derrière ne donnent pas satisfaction.

Les confrontations en 4- : cela a été difficile à Duisbourg car les bateaux n'étaient pas en confrontation directe.

Un autre paramètre à prendre en considération est la difficulté de gestion des rameurs avec le manque d'un leader.

V. Busser : G. Turlan semble fort. S'agit-il d'une difficulté d'approche psychologique, est-il envisagé de l'accompagner par une préparation mentale ?

S. Barathay indique que les frères Turlan sont bien quand ils sont isolés avec un coach dédié, mais il est nécessaire de casser cette paire pour que chacun puisse évoluer.

Bien qu'il soit sur un pôle, G. Turlan a tendance à tester les programmes d'entraînements étrangers.

A. Tixier : cela démontre peut-être un manque de confiance.

T. Renault s'étonne qu'en étant sur un pôle, le programme fédéral ne soit pas suivi et que le sportif choisisse ses programmes.

A. Wache : ne faut-il pas mieux cadrer/recadrer les sportifs ?

S. Guerinot : que va proposer l'encadrement technique pour passer à l'étape supérieure ? Programme, logistique, médical, stratégie ...

P. Trichet : quelles sont les perspectives pour T. Verhoeven ?

S. Barathay : T. Verhoeven a été laissé en skiff car l'encadrement pensait qu'il avait la capacité de se qualifier. De plus, T. Verhoeven était compté comme remplaçant du 2xHTC.

La saison a mal démarré pour T. Verhoeven. Il s'est mis une pression énorme de résultats. Il avait tous les moyens pour réussir mais son manque de confiance l'a mis en difficulté.

S. Guerinot souligne que la préparation mentale est fondamentale.

S. Barathay précise que des préparateurs sont intervenus sur la saison.

#### - *Hommes U23* :

Des satisfactions pour le groupe PL avec des rameurs rigoureux.

Une déception avec le 8+ : les sportifs prennent comme une punition le fait d'être intégrés à cette embarcation.

Un constat s'impose pour les HTC U23, le manque de volume d'entraînement après les championnats de France bateaux courts.

Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur les qualifications des U23. Notamment, envisager une régates de qualification à l'identique du secteur junior.

I. Danjou s'inquiète de l'hygiène de vie (fête, alcool) des sportifs qui n'est pas en corrélation avec les attentes du haut-niveau.

Il faut provoquer une prise de conscience et revoir les critères d'exigence.

• **Secteur femmes :**  
- Femmes olympiques

C. Gossé répond à la question du Président posée à S. Barathay.

Le 2xFPL a fait une saison linéaire. Elles effectuent le programme.

Le 2xFTC : de la concurrence a été mise dans ce bateau. Une pression particulière a été mise sur les rameuses de cet équipage.

Par rapport à l'hiver, des essais ont été faits sur la saison internationale pour composer le meilleur 2x possible.

Le début du stage terminal a été avancé avec de la rigueur dans tous les détails de l'entraînement.

Les deux doubles ont gagné 8 à 9 sec sur le parcours handicap en fin de stage.

Le secteur féminin n'a jamais été en si bonne position pour accéder à une médaille olympique.

M. Jacquet en skiff n'a pas été à son niveau à Cazaubon de part sa blessure. Le stage terminal a été bénéfique, même si le résultat obtenu au championnat du monde reste en retrait.

Le 4x est composé de rameuses à fort potentiel individuel.

La difficulté réside dans le profil de course : bon début de course sans sur-jouer, mais relâche dans la seconde partie de parcours. Ces athlètes manquent de kilomètres en bateau.

Le 2- a été composé de la meilleure paire française. Deux rameuses qui ont été moins performantes vis à vis de leur record à l'ergomètre.

Une année pré-olympique dense avec un niveau international plus élevé qu'il y a quatre ans.

V. Busser : le 2-, au vu du résultat obtenu l'an dernier, avait peu de chance d'aller chercher une place qualificative. On a persisté pour mener ce bateau jusqu'à Linz qui finit à la dernière place. Il est dommage de perdre une jeune rameuse et l'on peut s'interroger si l'on n'a pas incité N. Kober à arrêter.

P. Ranvier rappelle que le souhait de ces deux rameuses était de refaire le 2- alors qu'il leur avait été proposé de monter dans le 4x. Il faudrait savoir si l'on doit écouter les rameuses ou être rigoureux car l'on a beaucoup alterné entre les deux. Certains protagonistes ont imaginé qu'en choisissant leur embarcation il serait plus facile d'aller chercher un résultat.

C. Gossé rappelle qu'il avait été envisagé de regrouper toutes les filles en 4x sur l'INSEP.

Les filles ont réclamé de faire le 2-, leur choix a été entendu. Toutefois, un constat s'impose : ces deux rameuses ont perdu physiquement notamment sur l'ergomètre.

A. Wache : Noémie a fait le choix d'arrêter sa carrière internationale. Elle a besoin de prendre du recul par rapport aux exigences du haut-niveau.

C. Gosse a précisé à N. Kober qu'elle pourrait revenir quand elle s'en sentira prête.

V. Busser : Comment explique-t-on les 100 derniers mètres de course du 2xFPL ?

C. Gosse détaille le profil de course du :

- 2xFTC : fortes dans le premier et dernier 500

- 2xFPL : fortes sur le 1000 du milieu.

Les filles sont très généreuses physiquement et techniquement.

Elles peuvent donc être complémentaires au vu de ces profils. Un travail en croisant les rameuses de ces deux bateaux va être fait pour aider ces deux embarcations.

- Femmes U23

Le 4+ qui était en finale directe a effectué un bon parcours.

Le 2- s'est bien battu en petite finale.

Le 1x, la rameuse s'est blessée en finale.

Ce groupe a été dans une belle dynamique.

Déception avec le groupe poids léger dont le 4x finit dernier avec 3 filles qui étaient médaillées l'an dernier dans cette embarcation.

Concernant le championnat d'Europe U23 :

- le 8+ a débuté difficilement la compétition pour finir correctement.
- le 2xFPL finit 4<sup>ème</sup>. Les rameuses ont gagné en expérience.

Une discussion s'en suit concernant le groupe de filles qui composeront le 4x pour la régates de qualification.

JJ. Mulot note avec satisfaction que toutes les rameuses semblent être motivées par le projet du 4x.

• **Stratégie pour la saison 2020**

JJ. Mulot rappelle que la saison sera très courte car les Jeux Olympiques sont programmés fin juillet.

Pour le groupe olympique, on distingue :

- les bateaux déjà qualifiés dont les équipages ont montré leur valeur internationale. Il est proposé de poursuivre le travail, en ce début de saison, avec les mêmes compositions qu'au championnat du monde de Linz.
- les bateaux restant à qualifier. L'objectif est ici de préparer la régates de qualification en 4 (couple et pointe, hommes et femmes).

Une difficulté se présente pour la préparation des équipages. En effet, la date du championnat de France bateaux courts est actuellement prévue du 10 au 12 avril, c'est-à-dire seulement 5 semaines avant la régates de qualification olympique. Afin d'optimiser la préparation des équipages, le Bureau souhaite proposer une modification de la date du CFBC afin d'avoir 6 semaines entre ces deux compétitions.

Il est donc proposé que le championnat de France bateaux courts se déroule du 3 au 5 avril 2020 avec la participation de tous les rameurs sélectionnables et un décalage des championnats de zone au 21 et 22 mars 2020

JJ. Mulot insiste sur la notion d'exigence, indispensable pour la réussite dans le haut niveau. Tous les éléments des programmes d'entraînement doivent être respectés, en particulier le kilométrage annuel, et il sera demandé aux sportifs d'améliorer leurs performances ergométriques par rapport à 2019.

JJ. Mulot précise également que la fédération va continuer à progresser encore dans tout ce qui peut aider à la performance, notamment en matière de physiologie, de biomécanique, de préparation mentale, de préparateurs physiques. Il sera fait aussi appel à des consultants techniques étrangers afin d'apporter un œil technique extérieur.

P. Ranvier énonce une partie des actions menées :

- préparation mentale : travail avec une psychologue et l'encadrement, travail avec sportifs.
- renforcement de cette activité sur les pôles et les collectifs.
- poursuite du travail individualisé sur le travail physiologique.
- recherche d'un consultant sur les aspects techniques et psychologiques de la performance.



- constitution de groupes de performance sur les bateaux en quête de qualification olympique avec des effectifs plus conséquents.

Concernant les avenants, 3 documents ont été rédigés car la stratégie pour chaque secteur et chaque embarcation est différente :

- Avenant 1 : règles de sélection équipe de France Olympique (annexe 1)
- Avenant 2 : règles de sélection équipe de France Paralympique (annexe 2)
- Avenant 3 : règles de sélection équipe de France Senior U23, NO, NP et junior (annexe 3)

JJ. Mulot demande à S. Barathay et C. Gosse l'organisation de la saison.

• **Secteur hommes :**

S. Barathay commente la stratégie du secteur hommes olympique (annexe 4)

C. Vandenberghe revient sur la dégradation technique de P. Houin. Un travail est-il initié pour que ce sportif retrouve une qualité technique ?

S. Barathay : ce que l'on doit retenir c'est que du moment que le sportif est devant peu importe la technique. Un travail ciblé est effectué avec P. Houin et A. Besançon.

A. Nottelet-Tollard : il est difficile pour un entraîneur de gérer deux bateaux. Ne faut-il pas laisser A. Besançon sur le 2xHTC uniquement ?

S. Barathay : le spécialiste du 2xHPL est A. Besançon, par conséquent il reste l'entraîneur de ce bateau.

A. Wache rejoint A. Nottelet-Tollard sur la stratégie 1 bateau, 1 entraîneur. Cela peut avoir un impact sur l'approche psychologique.

Pour aller chercher la performance, il ne faut pas se mettre de barrière tant au niveau de l'encadrement que sur le mode de qualification.

I. Danjou demande où se préparent les 2x.

S. Barathay : 1 sur Nancy, les autres sur Lyon

A. Nottelet-Tollard : ne serait-il pas opportun de faire tourner les rameurs et les réunir sur un même site ?

S. Barathay : la qualification est dans 8 mois. Le choix est de travailler avec un groupe de rameurs durant la période hivernale plutôt que d'attendre les bateaux courts.

Pour la régates de qualification, le 4- travaillera sur le pôle de Nancy avec un effectif de huit rameurs.

Stéphane Guérinot demande si les parcours de Libourne de décembre ou de mars peuvent être ouverts à d'autres 4- hors collectif.

S. Barathay répond négativement.

Suite à des questions sur le 2- et le 4-, S. Barathay réaffirme qu'il ne souhaitait pas remettre en cause la composition du 2- et le groupe défini pour constituer le 4- mais, qu'en application des termes des règles de sélection, il a été décidé qu'aucun bateau ne serait dispensé des CFBC à Cazaubon.

Les rameurs du 2- et du 2x HTC seront dispensés de participation à certaines échéances.

Après discussion, la proposition d'avancer d'une semaine le championnat de France bateaux courts du 3 au 5 avril 2020 ainsi que les championnats interrégionaux bateaux courts est mise au vote.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 voix) LE CHANGEMENT DE DATES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS DU 3 AU 5 AVRIL 2020.

L'éventuelle suppression des championnats interrégionaux est évoquée.

C. Vandenberghe : ne faudrait-il pas rendre les inscriptions libres au championnat de France bateaux courts et avancer cette compétition à fin mars ?

JJ. Mulot : une telle décision ne peut pas être prise ici. Elle impacterait de nombreux éléments et nécessite une réflexion approfondie. Le maintien ou la suppression des championnats interrégionaux bateaux courts sera à étudier pour les années futures.

JJ. Mulot indique qu'il faudra aussi à l'avenir réfléchir sur la compatibilité de la vie du haut niveau avec le calendrier fédéral. Par exemple, il n'existe dans aucun autre pays un championnat national bateaux courts à quelques semaines des compétitions internationales, ouvert à tous et étant une étape importante du chemin de sélection.

• **Secteur femmes :**

C. Gosse commente la stratégie du secteur femme olympique (annexe 5).

F. Banton note l'organisation de deux stages en Afrique du Sud et demande à en connaître le coût.

JJ. Mulot indique que les coûts seront communiqués pour les stages prévus en Afrique du Sud et au Portugal, mais que ceux-ci ne sont que légèrement supérieurs à des stages en France, notamment en raison d'un niveau bas de prix de pension pour l'Afrique du Sud.

Il ajoute que ces stages à l'étranger sont monnaie courante chez les autres nations et permettent en période hivernale d'avoir des conditions d'entraînement optimales.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 VOIX) LES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE OLYMPIQUES EN 2020 (AVENANT 1) INTEGRANT LE CHANGEMENT DE DATE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS DU 3 AU 5 AVRIL 2020.

SUITE AU CHANGEMENT DE DATE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS, L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFA EST DEPLACEE AU 28 MARS 2020.

• **Secteur para-aviron :**

C. Delval commente la stratégie du secteur paralympique (annexe 6).

JJ. Mulot souligne les excellents résultats obtenus : deux médailles en paralympiques et une en non-paralympique. 3 embarcations se sont qualifiées pour Tokyo.

Le bilan est très satisfaisant.

C. Delval souligne le manque de suivi dans les clubs des sportifs paralympiques par manque de formation, d'infrastructures adaptées et de matériel.

Un travail avec une psychologue et les sportifs a été initié.

I. Danjou : Julien Hardy a-t-il des chances de se qualifier ?

C. Delval : ce sportif va tenter la qualification lors de la régata mondiale où une place est à prendre. La présence de ce sportif est importante dans la dynamique du groupe.

Le CPSF accompagne les sportifs et l'encadrement sur cette catégorie.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 VOIX) LES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES

## ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE PARALYMPIQUES EN 2020 (AVENANT 2) INTEGRANT LE CHANGEMENT DE DATE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS DU 3 AU 5 AVRIL 2020.

### • Secteur junior :

JJ. Mulot note 4 places de finalistes au championnat du monde junior, mais regrette le manque de médailles.

Il reste un écart conséquent entre les médaillés mondiaux et nos bateaux. La France se classe cependant 5<sup>ème</sup> au nombre de finalistes.

Les nations étrangères (Italie, Chine et Allemagne) alignent des jeunes ayant une vraie formation athlétique depuis le plus jeune âge.

Notre programme PPJ est utile mais doit être renforcé et il apparaît nécessaire de réfléchir à un plan d'action ciblé sur les jeunes catégories pour les années futures.

A.Nottelet-Tollard souhaite connaître la quantité d'entraînement des sportifs en Allemagne.

Y. Schulte précise qu'il n'y a pas de grosses différences sur les volumes d'entraînement.

Toutefois, il faut être conscient que le système allemand n'est pas basé sur le même schéma qu'en France : horaires scolaires adaptés, pas de championnats de clubs (les bateaux sont des mixtes). Il ne faut pas chercher à comparer le système allemand et le système français.

L'équipe de la coupe de la jeunesse a obtenu de bons résultats avec la 3<sup>ème</sup> place au classement général.

T. Renault souligne que cette saison la France se classe au niveau mondial chez les juniors dans l'une de ses meilleures années.

Y. Schulte dresse le bilan et commente la stratégie du secteur junior (annexe 7).

Le chef de secteur propose que les juniors sélectionnés dans le collectif du championnat d'Europe ne participent pas à la coupe de France des régions 2020 afin que des compositions d'équipages puissent être testées sur des parcours de travail avant cette première échéance internationale qui constitue la seule compétition test avant le championnat du monde.

A. Wache note que les J16 ou J18 ont un calendrier très dense.

La coupe de France devrait être fixée fin octobre et être destinée à de la détection.

J. Decriem n'approuve pas cette proposition car la coupe de France permet aux ligues de constituer des équipes autour des meilleurs sportifs et initier ainsi une dynamique régionale.

V. Alligier : la question se pose sur la Coupe de France : à quoi sert-elle dans la préparation des J16 et J18 et pourquoi ne pas l'ouvrir aux J13 et J14 ?

A. Wache revient sur la remarque concernant l'absence de performances chez les juniors : la coupe de France permet-elle d'avoir de meilleurs résultats au niveau international ? Non, car elle répond à une animation régionale.

A.Tixier : pour le bien du collectif national, la proposition du secteur junior est une bonne initiative. Le Comité directeur doit se positionner clairement et donner les moyens aux sportifs et à leur encadrement de performer.

H . Braud rejoint A. Tixier mais il faut instaurer cela à long terme pour en voir les bénéfices. Il faut s'inscrire dans la durée.

I. Danjou rejoint la remarque de V. Alligier et propose également l'accès des J13 et J14 à la Coupe de France.

JJ. Mulot demande l'avis des présidents de ligues concernant l'interdiction de participation des juniors sélectionnés dans le collectif du championnat d'Europe à la coupe de France 2020 : 6 présidents de ligues sur 9 présents approuvent cette proposition. 3 présidents de ligues sur 9 souhaitent que les juniors des collectifs participent à la coupe de France.

Puis,

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 13 POUR ET 5 CONTRE (18 VOTANTS) L'INTERDICTION POUR LES JUNIORS SELECTIONNES DANS LE COLLECTIF DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE PARTICIPER A LA COUPE DE FRANCE 2020.

V. Alligier souhaite qu'une réflexion soit menée sur le futur de la coupe de France.

P. Lot évoque l'offre jeune initiée depuis 3 ans : peut-on évaluer les effectifs de jeunes qui sont passés par le PPJ ?

Y. Schulte : les jeunes passés par ce programme ont une préparation physique de qualité en ayant suivi une formation athlétique générale.

Un constat s'impose chez les juniors, les sportifs font preuve de trop de complexes et d'un manque de confiance : comparaisons physiques incessantes avec les rameurs étrangers.

S. Guerinot évoque les difficultés des entraîneurs de clubs pour la programmation, les attentes du haut niveau, la préparation physique et athlétique...

Il regrette que ceux-ci ne s'inscrivent pas plus dans les formations fédérales qui pourraient être bénéfique pour toutes les catégories.

C. Vandenberghe revient sur l'encadrement chez les juniors et demande s'il est envisageable de proposer un entraîneur par bateau.

P. Ranvier répond négativement.

C. Gossé indique que l'encadrement peut faire appel ponctuellement à des entraîneurs de club. Ces échanges sont enrichissants.

C. Vandenberghe revient sur la régates de sélection junior qui s'est tenue à Libourne au mois de juillet et demande s'il n'aurait pas fallu privilégier la qualification d'un 4- plutôt que d'un 4x.

Y. Schulte : En 4x, 17 nations étaient engagées. Il est certain que le résultat final d'un 4- aurait été mieux car 11 nations étaient engagées. Il est également rappelé que les pourcentages de temps pronostics réalisés lors de la régates de sélection par tous les équipages inscrits étaient largement en faveur de la sélection d'un 4X.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 VOIX) LES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE JUNIORS EN 2020 (AVENANT 3) INTEGRANT L'INTERDICTION POUR LES JUNIORS SELECTIONNES DANS LE COLLECTIF DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE PARTICIPER A LA COUPE DE FRANCE 2020.

H. Maciejewski, responsable de la MAP, interviendra lors du prochain Comité directeur du 23 novembre.

Tous les avenants concernant les équipes de France olympique, paralympique et junior ayant été validés par le Comité directeur, l'ensemble de l'avenant 3 incluant les équipes de France U23, NO et NP est soumis au vote du comité directeur :

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (19 VOIX) LES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES ÉQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE FRANCE U23, NO, NP ET JUNIOR EN 2020 (AVENANT 3).

<b>COMITE DIRECTEUR DU SAMEDI 5 OCTOBRE 2019</b>
--

**Le Samedi 5 octobre :**

Sont présents :	Jean-Jacques MULOT	Président
	Sophie GAUTIER-GUYON	Secrétaire Générale
	Didier MARCHANDEAU	Trésorier
	Anne NOTTELET-TOLLARD	Vice-Présidente
	Eric NOTIN	Vice-Président
	Thierry RENAULT	Vice-Président
	Vincent BUSSER	Membre du bureau fédéral

Nadia BOUDOUX	Membre du comité directeur
Josy BREGAL	Membre du comité directeur
Anne DAUVERGNE-PARISE	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Aude LUSETTI	Membre du comité directeur
Richard MOUCHEL	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Martine SCOTTON	Membre du comité directeur
Bénédicte OUVRY	Membre du comité directeur
Arnaud TIXIER	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Christian VANDENBERGHE	Membre du comité directeur

Total : 20 votants

Assistent :	Patrick RANVIER	Directeur Technique National
	Gilles PURIER	Directeur Technique National

Adjoint	Vanessa LETE	Secrétaire de Direction
---------	--------------	-------------------------

Hubert BRAUD	Président de la Ligue Pays de la Loire
Christian BRIGEON	Ligue Nouvelle-Aquitaine
Nicolas JOLLY	Ligue Centre-Val-de-Loire

**Excusés :**

Isabelle LACCOURS-DANJOU	Membre du bureau fédéral
François BANTON	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Jacques DECRIEM	Membre du comité directeur
Laurent IRAZUSTA	Membre du comité directeur
Philippe LOT	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Philippe TUNCQ	Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté
Sylvain HOCHÉ	Président de la Ligue de Martinique
Valère MOULIN	Président de la Ligue de Guadeloupe
Luc PONCELET	Président de la Ligue Occitanie
Vincent ALLIGIER	Président de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur
Eric SELLIER	Président de la Ligue de Guyane

### 3. Réglementation sportive 2020

T. Renault commente le projet de réglementation sportive 2020 adressé à tous les membres du Comité directeur une semaine auparavant (annexe 8).

Il précise que, pour le calcul des points attribués lors du championnat jeune, une étude en cours pourrait conduire à une proposition de modification à discuter lors du Comité directeur de novembre.

Page 3 : ce qui change en 2020

Sera ajoutée l'interdiction pour les sportifs du collectif junior sélectionnés au championnat d'Europe de participer à la coupe de France.

Page 6 : MAIF Aviron Indoor championnat de France

Ajout dans le titre : Critérium aviron adapté

Les minima concernant la catégorie handi ont été supprimés dans la mesure où ce championnat se déroulera en même temps que le championnat du monde indoor avec la réglementation FISA.

Le tarif pour les relais est de 70 euros et non de 80 euros.

Page 7 : 3 organisateurs se sont positionnés pour la tête de rivière nationale :

L'US Toul, la SN Caen et l'Aviron Saint-Livradais.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNER LA SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS POUR ORGANISER LA TETE DE RIVIERE NATIONALE (12 voix POUR).

Page 8 : Championnat de France longue distance : un classement spécifique pour ce championnat sera défini ultérieurement.

La phrase "Les rameurs et rameuses seniors pré-sélectionnés dans les collectifs A et B ne sont pas autorisés à participer." est remplacé par :

*"Les rameurs et rameuses qualifiés directement pour les championnats de France bateaux courts ne sont pas autorisés à participer."*

Il est ajouté : "un classement national master longue distance sera établi à l'issue de ce championnat."

N. Jolly demande comment se feront les engagements pour la coupe de France universitaire longue distance.

G. Purier précise que cela sera par l'intermédiaire de la FFSU.

Page 9 : une modification est apportée :

"En J18, au cas où il y aurait un nombre conséquent d'équipages à potentiel « équipe de France" dans une zone, des quotas supplémentaires pourront être rajoutés."

Page 12 :

C. Vandenberghe propose que des équipages mixtes en 8+ soient introduits au programme de la coupe de France soit 8 rameurs à ajouter aux équipes (ex. un 4x féminin, un 4x masculin).

Cette proposition devra être étudiée plus en détail et pourra alors être évoquée lors du prochain Comité directeur.

G. Purier indique qu'il est important d'avoir l'avis des équipes techniques régionales par l'intermédiaire des présidents de ligues concernant l'ajout d'une épreuve ou l'ouverture à la coupe de France à des catégories plus jeunes.

A. Tixier revient sur la discussion du 4 octobre concernant la coupe de France et évoque la possibilité de créer des équipes départementales avec des J14 pour cette manifestation.

Page 14 :

Il subsiste toujours une interrogation concernant la réglementation de ce championnat : règlement UNSS ou règlement FFA ?

A. Nottelet-Tollard indique que l'UNSS peut être consultée et qu'il serait judicieux d'intégrer la "Fiche sport UNSS" à la réglementation sportive.

Au point 3 dans "Important" : suppression de la phrase "Les pelles de type "hachoirs" sont autorisées en catégorie collègue."

La "Fiche sport UNSS" sera ajoutée.

Page 15 :

Une modification de date est apportée : "... saisie en ligne sur le site FFA du 4 au 8 mai" et non du 2 au 10 mai.

S. Guerinot souhaiterait qu'un équipage FFSU ayant participé à une régates universitaire puisse participer au championnat de France sans passer par une régates qualifiante FFSU.

Concernant le point "programme international", une modification est apportée comme suit : "EUSA : Les équipages *médillés* ... de participer *aux Jeux Européens des universités qui se dérouleront à Belgrade (Serbie) en juillet 2020.*"

Page 16 : R. Mouchel indique que la commission mer souhaite que soient intégrées au programme des finales masters qui pourraient lieu le vendredi en fonction du nombre d'engagés. D'autre part, la commission s'est prononcée sur le non doublement des masters.

JJ. Mulot souhaite que soit alors précisé que des finales directes masters pourront se dérouler dès le vendredi.

Et il demande l'avis du Comité directeur sur le non doublement des masters.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (20 voix) L'INTERDICTION DE DOUBLER POUR LES MASTERS.

La commission mer avait proposé que le titre de champion de France ne soit pas délivré dans le cas où une course a moins de 4 partants. Le Bureau n'a pas retenu cette proposition. Il serait cependant intéressant de réfléchir à une réglementation générale concernant le maintien de titres de champion de France dans des épreuves où, pendant un certain nombre d'années, il y a un faible nombre d'engagés.

Page 18 :

T. Renault fait part d'une étude de la commission concernant le nombre d'engagés sur les épreuves de critérium.

L'offre sportive ayant été diversifiée avec la création des championnats de France master et U23, la commission des compétitions propose de supprimer les épreuves de critérium. Le nombre d'engagés dans ces épreuves est parfois très faible, par exemple en 4 femmes.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 11 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTION LA SUPPRESSION DES EPREUVES DU CRITERIUM DES PROGRAMMES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Page 18 :

Une grille horaire prévisionnelle sera proposée afin de cibler au mieux le programme.

Il est souhaité que les juniors ne courent pas le vendredi.

Page 21 : Une correction est apportée au point "Participation des étrangers" : "Les équipages ne peuvent... plus de 50% de rameurs (et non 25%) ..."



Page 24 :

Les épreuves du 2xSF et 4+SH critérium national sont supprimées.

Au point 5 : contact : Gravelines USA est l'organisateur.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A 13 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTION LA SUPPRESSION DES EPREUVES DU CRITERIUM DU PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIOR BATEAUX LONGS.

Page 33 :

T. Renault indique qu'une réflexion est en cours sur les points attribués pour le classement jeune non seulement pour les championnats de zone mais aussi pour le championnat national pour lequel certains clubs peuvent être avantagés quand ils sont proches du lieu de la compétition.

Si cette réflexion aboutit rapidement, une proposition sera soumise au Comité directeur du 23 novembre pour pouvoir être appliqué dès 2020.

JJ. Mulot indique que J. Decriem propose que le classement jeune soit intégré au classement performance des clubs.

Après un tour de table, cette proposition n'est pas retenue.

Page 38 :

Modification du titre : Classement master et classement longue distance

JJ. Mulot propose que la réglementation sportive intégrant les observations et précisions apportées en séance soit soumise mi-octobre à un vote dématérialisé du comité.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE CETTE PROPOSITION À L'UNANIMITE (20 VOIX)

Le classement jeune et l'intégration d'un 8+ mixte à la coupe de France des régions seront évoqués lors de la prochaine réunion de Comité.

#### **4. Circuit Randon'Aviron 2020**

45 randonnées postulent au label Randon'Aviron 2020 et sont proposées à la labellisation. Après étude des dossiers, la commission ne fait pas d'observation sur ces candidatures

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE A L'UNANIMITE (19 votants) LE LABEL RANDON'AVIRON 2020 A CES 45 RANDONNÉES.

S. Perot souhaiterait avoir un document avec le taux de participation aux randonnées.

M. Scotton indique que 3 candidatures ont été étudiées par la commission concernant la randonnée de l'année :

- Cahors : Le Canal du Midi

- Sedan : La Pelle du pied

- Moissac : Randonnée du Chasselas

Après examen, la commission propose de retenir la randonnée "La Pelle du pied"

LE COMITE DIRECTEUR DÉCERNE A L'UNANIMITE (19 votants) LE TITRE DE RANDONNEE DE L'ANNEE 2019 A SEDAN POUR "LA PELLE DU PIED".

M. Scotton commente le rapport de la réunion de la commission tourisme et loisirs sportifs du 4 octobre (annexe 9).

## **5. Election d'un membre de la commission tourisme et loisir sportif**

JJ. Mulot, sur proposition de M. Scotton, présidente de la commission tourisme et loisir sportif, présente la candidature de Pedro Ferreira en qualité de nouveau membre de la commission, suite à la démission de V. Ruggerio.

CETTE PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (19 votants).

## **6. Lieu de l'Assemblée générale du 21 mars 2020**

Suite à la modification de la date du championnat de France bateaux courts 2020, la date de l'Assemblée générale est proposée au 28 mars 2020.

Aucun organisateur ne s'étant manifesté pour organiser cette assemblée en mars suite à l'appel à candidatures lancé et malgré une relance, le Bureau fédéral propose que l'Assemblée générale soit organisée à l'hôtel Nogentel de Nogent-sur-Marne.

JJ. Mulot précise que la configuration de la salle ne sera pas identique aux années précédentes du fait de la présence des délégués des comités départementaux. En particulier, avec 16 ligues et environ 60 à 70 comités départementaux, il n'y aura plus de tables.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE :

- LE CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU 28 MARS 2020
- LE LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE : NOGENT-SUR-MARNE

La date de l'Assemblée générale électorale fédérale sera fixée ultérieurement.

## **7. Désignation des organisateurs des éditions 2021 et 2022 du championnat de France d'aviron de mer**

Deux candidatures ont été reçues pour l'organisation de cette compétition :

- l'Aviron Agathois représenté par son président, Max Farenc,
- une co-organisation du Yole Club Brest Iroise et de l'Aviron Brestois représentée par Véronique Le Priol, Présidente de Yole Club Brest Iroise et Jacques Riou, Président de l'Aviron Brestois.

A la suite de la présentation de ces deux candidatures,

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ A L'UNANIMITE (19 voix) L'AVIRON AGATHOIS ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER 2021.

LE COMITE DIRECTEUR DESIGNÉ A L'UNANIMITE (19 voix) LE YOLE CLUB BREST IROISE ET L'AVIRON BRESTOIS ORGANISATEURS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER 2022.

## **8. Point d'information sur les subventions PSF attribuées par l'Agence Nationale du Sport**

G. Purier présente le bilan de la campagne ANS 2019 (annexe 10).

On constate que certains projets de comités départementaux ne sont pas en cohérence avec le projet de ligue : il serait opportun de tenir des conférences territoriales afin d'harmoniser les projets.

P. Trichet précise que le repère a été l'année 2018 alors que la réduction s'est faite entre 2017 et 2018 et que la réduction, en fonction des régions, a été traitée différemment. En Nouvelle Aquitaine, la réduction a été de l'ordre de 70%.

JJ. Mulot indique qu'un travail d'analyse a été fait sur chaque dossier. Des indications concernant les sommes attribuées ont été portées, puis des ajustements ont été faits, pour respecter un certain équilibre entre les régions.

P. Trichet souligne que la subvention est identique à 2018 alors que plus de choses sont demandées.

G. Purier indique que, pour 2020, le montant de la subvention risque de ne pas augmenter. Il faudra accompagner les structures ayant de solides projets et non pas attribuer des subventions dans le cadre du fonctionnement d'une structure.

A.Nottelet-Tollard demande si une équipe plus conséquente et dédiée au traitement des dossiers sera constituée au sein de la FFA ?

G. Purier précise qu'une petite équipe est suffisante. Cela permet des échanges plus rapides et cohérents.

Pour 2020 un planning devra être défini avec date de lancement et fermeture de la campagne, les critères et la méthodologie d'attribution des subventions. Les modalités précises seront votées en Comité directeur au mois de février.

C. Vandenberghe demande si le comité d'éthique a pu consulter les dossiers.

JJ. Mulot répond par l'affirmative et précise que les dossiers étaient disponibles et ont été consultés avec notamment toute une journée de consultation pour échanger qui s'est tenue en juillet.

## **9. Congrès FISA de Linz**

JJ. Mulot informe le Comité directeur de :

- l'élection de Frida Svensson (Suède), à la présidence de la commission des athlètes
- l'élection d'Eva Santo (Hongrie), au sein du comité exécutif
- l'entrée au sein de la FISA de la Dominique
- l'attribution de deux manifestations internationales à la France :
  - Championnat du Monde master 2022 à Libourne
  - Championnat d'Europe junior 2023 à Brive-la-Gaillarde
- pour l'organisation des Jeux Olympiques 2028 prévus à Los Angeles, le bassin d'aviron pressenti est Long Beach qui comportera 4 lignes d'eau avec une longueur de 1 700 m ou 6 lignes d'eau avec une longueur de 1 500 m.

## **10. Finances**

D. Marchandau présente et commente le document trois colonnes, à savoir : le budget voté lors de l'AG, le budget ajusté et le réalisé à ce jour (Annexe 11).

D. Marchandau indique que le point fait avec chaque service à l'heure actuelle laisse entrevoir pour le 31/12 un déficit qu'il va falloir réduire.

Le point qui sera fait au Comité directeur de novembre sera plus précis.

La fédération dispose à ce jour de 697 000 euros en trésorerie.

Il nous reste à recevoir 1 202 000 euros (ministère des sports, etc...).

Nous avons effectué pour 98 000 euros d'acomptes aux fournisseurs

Nous avons un crédit de TVA à recevoir de 75 000 euros

La fédération a déjà reçu sur les licences 2020 1 020 000 d'euros.

Compte tenu de ces éléments, la fédération dispose à aujourd'hui de 852 000 euros pour finir l'année, bonne situation financière.

S. Guerinot remercie D. Marchandea du travail effectué mais souhaiterait que les lignes soient plus explicites.

JJ. Mulot rappelle qu'un document a été distribué en juin avec le détail de chaque rubrique.

C. Vandenberghe demande qu'un point détaillé des dépenses sur le haut-niveau (stages, consultants...) et autres soit donné. Il sollicite également des informations sur les partenariats.

JJ. Mulot précise que la MAIF et CNR sont bien sûr toujours partenaires de la fédération. Des discussions avec Mizuno, important équipementier japonais, partenaire notamment de la fédération française de judo, avancent bien et laissent entrevoir une signature possible dans quelques semaines.

Les contacts avec le Crédit Coopératif n'ont pour le moment pas abouti.

Le Crédit Agricole est actuellement approché.

JJ. Mulot indique que l'ANS dispose d'une enveloppe de 2,5 M€ réservée d'ici le 31 décembre 2019 à des aides aux sportifs et une autre enveloppe de 2,9 M€ pour l'encadrement du haut-niveau dans les fédérations. Ces enveloppes sont prévues pour les fédérations avec des décisions de l'ANS avant fin novembre. La fédération espère clairement être parmi les fédérations retenues.

S. Guerinot demande si le partenariat avec la FDJ va être renouvelé.

JJ. Mulot précise que la Fondation FDJ n'est plus investie dans le sport.

## **11. Commissions : informations et propositions**

### **• Commission médicale**

P. Goudet rappelle que la commission travaille sur :

- le certificat médical de surclassement
- la réunion annuelle des médecins du 2 février 2020 aura pour thème l'épilepsie.
- l'utilisation des broncho-dilatateurs
- la préparation médicale pour l'organisation du WRICH

Concernant le certificat médical de surclassement, JJ. Mulot souhaite qu'un modèle de certificat soit finalisé par la commission.

P. Goudet indique qu'actuellement celui-ci est renseigné sur l'intranet sans vérification fédérale. La commission souhaite que ce document soit envoyé à la fédération pour traitement.

P. Goudet travaille à la rédaction d'un guide pour la place du médecin lors des manifestations.

A. Tixier revient sur les cas d'épilepsie. Y-a-t-il une interdiction pour ces malades à participer aux manifestations indoor ?

P. Goudet précise que la réglementation concerne la pratique en bateau. Dès lors qu'un épileptique a passé les épreuves de vérification pour pouvoir conduire, P. Goudet ne voit pas comment interdire une pratique indoor.

S. Guerinot se demande si toutes les mesures sont prises pour la santé des sportifs de haut niveau.

P. Ranvier l'invite à contacter Frédéric Maton et Hugo Maciejewski.

### • Commission des arbitres

J. Bregal informe que la commission a évoqué :

- phase championnats : des problèmes à régler
- un séminaire pour les arbitres va se dérouler et sera axé sur des cas pratiques rencontrés cette année.
- cette année mise en place de tablettes pour les arbitres avec complexifications : ex. problème avec les courses handi qui courent avec des temps handicaps.
- ratio H/F 2019 : 29% de femmes
- 2020 : cycle de formation des arbitres internationaux dont 2 femmes et 3 hommes
- 8 ligues recensent un arbitre international.

### • Commission des compétitions

Le compte-rendu de la commission des compétitions a été adressé aux membres du Comité.

T. Renault revient sur les principaux points :

- suite au courrier du Président de la ligue de Hauts de France sur la demande de suppression du championnat inter-régional J16, la commission a souhaité maintenir ce championnat inter-régional,
- rappel concernant les membres du comité d'équité : les membres du comité ne peuvent être délégués de club lors de la manifestation pour laquelle ils ont été désignés,
- modification de la répartition des points pour le classement jeune.

### • Commission scolaire

A. Nottelet-Nottelet-Tollard évoque les points sur lesquels la commission travaille :

- création de contenus
- formation des professeurs d'EPS avec rédaction d'une trame commune à toutes les régions
- sur la promotion des produits existants : rame en 5<sup>ème</sup> se jette à l'eau
- inciter les inscriptions sur le site Rame en 5ème
- focus sur les UNSS durant l'indoor
- épreuves longue distance collective
- la mise en avant des scolaires sur le site, réseaux sociaux

C. Vandenberghe souligne le fait que des clubs franciliens n'enregistrent pas toutes les classes qui participent au programme, les professeurs d'EPS ne souhaitent pas compléter les fiches.

G. Purier précise que le système a été simplifié par l'import de fichiers. La ligue peut enregistrer ces fichiers.

### • Commission universitaire

ML. Copie a indiqué que la CMN s'est réunie le 26 septembre.

A noter les résultats au championnat d'Europe Universitaire :

- W2x : Université Grenoble-Alpes - 5eme
- M4- : Université de Lyon. Médaille de bronze. Université Paris 2 - 6eme
- W8+ : Université de Nantes - 5ème
- LM4x : Université de Lyon - Médaille d'or
- W4x : Université de Lyon - 5ème.

ML. Copie remercie la fédération et la commission d'arbitrage pour sa désignation aux jeux olympiques de Tokyo.

### • Commission aviron de mer

R. Mouchel informe de plusieurs points :

- retour sur Dieppe : réussite avec plus de 700 participants
- Open de France : nombre de participants encore plus faible que l'an passé.

La commission propose de faire un sondage sur les retours de cette manifestation qu'il faut faire évoluer de manière à inciter les participations : développer la communication, proposer du matériel, ...

Il ressort que les clubs participants ont pour but d'aller au championnat du monde.

JJ. Mulot souhaite connaître la position de la commission mer concernant cet Open de France.

- concernant le Beach rowing : une sélection de 4 rameurs a été faite à Arcachon pour une participation à Shenzhen.

- jeux méditerranéens de plage : très belle équipe qui a ramené de très bons résultats et des médailles.

La commission va faire des propositions sur le code des régates mer notamment la feuille d'émargement, la numérotation...

H. Braud demande à ce que les ligues ayant inscrit des équipages à l'Open de France à Arcachon sous le nom de la ligue apparaissent avec celui-ci et non en mixte de club.

JJ. Mulot informe que la FISA sollicite le CIO afin qu'une démonstration de Beach Rowing se tienne à Marseille en 2024.

Il faut entretenir la dynamique sur le Beach Rowing et initier un championnat de France dès 2020 qui pourrait se tenir fin juin en PACA. Ce championnat devra être finalisé fin novembre avec un ajout à la réglementation sportive.

Il pourrait être ouvert à des mixtes de clubs et servir ainsi de sélections pour des compétitions internationales.

#### • **Commission aviron indoor**

V. Busser fait un point sur l'indoor :

- challenge des 7 défis capitaux : le recensement de la participation est en cours

- championnat du monde et championnat de France indoor :

La FISA est venue visiter les installations du stade de Coubertin et échanger avec l'équipe d'organisation pilotée par Juliette Duchemin.

G. Purier insiste sur la nécessité de nous servir de cet événement pour mieux nous faire connaître et promouvoir l'aviron indoor.

Un message a été adressé aux ligues pour faire remonter les manifestations indoor organisées dans leur région afin de mieux communiquer dessus.

JJ. Mulot intervient sur la production d'images TV et demande si des images seront produites.

G. Purier : la FISA vient d'indiquer qu'elle produirait des images.

#### • **Commission communication et promotion**

E. Notin commente le bilan de la commission (annexe 12).

## **12. Affiliations**

### **Affiliations :**

- Cercle de l'Aviron de Saint-Chamas (Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Club Nautique Saint-Amandois (Ligue Centre-Val-de-Loire)
- Aviron de Serre-Ponçon (Savines le Lac ASP) (Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Cercle Nautique de Saint-Savinien (Ligue Nouvelle-Aquitaine)
- Forges L'Avi (Ligue de Bretagne)

### **Changement de dénomination :**

- Société des Avirons de Redon et Vilaine devient Aviron Pays de Redon (Ligue de Bretagne)

**Radiation:**

- Base Nautique de Saint-Chamas (Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur)

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE (16 Votants/16 présents) CES TROIS POINTS.

**13. Autres dossiers****• Problème de serveur**

Les difficultés rencontrées sont désormais résolues.

Un courrier a été adressé par les fédérations au prestataire.

**• Courrier à la Ministre des Sports**

J. Decriem a adressé au nom des présidents de ligue un courrier au sujet des CTS au Président de la République.

**• Budget des sports**

Le projet de loi du budget des sports. Le budget reste identique à l'an passé. L'ANS disposera de 291 millions d'euros si rien ne bouge lors des débats parlementaires sur ce budget.

**• Procédure d'ouverture de CPJ (Centre de préparation des jeux)**

5 bases nautiques ont adressé leur candidature à Paris 2024 pour être labellisées « Centre de Préparation des Jeux » : Temple, Brive, Gravelines, Divonne les Bains, Bellecin.

**14. Questions diverses****• Réunions du Comité directeur**

Samedi 23 novembre 2019 à Nogent-sur-Marne

Samedi 2 février 2020 à Nogent-sur-Marne

**• Réunion des présidents de ligue**

Vendredi 22 novembre 2019 à Nogent sur Marne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h